

Élaboration et suivi du Plan stratégique

Le conseil d'administration a approuvé, le 8 juin 2017, le Plan stratégique 2017-2021 de l'École nationale de police du Québec.

Relevant de la Loi sur la police du Québec, l'École a décidé d'élaborer son plan stratégique conformément aux principaux paramètres gouvernementaux de la Loi sur l'administration publique et ce, malgré le fait qu'elle n'y est pas assujettie.

Une vaste consultation menée auprès de ses clientèles et partenaires a été la base de l'élaboration du processus. Le but était de mieux comprendre l'environnement interne et externe dans lequel elle évolue, de bien saisir les enjeux auxquels font face ses clientèles et partenaires et ainsi de répondre adéquatement à leurs besoins.

Le conseil d'administration s'engage à jouer pleinement son rôle de gouvernance au cours des prochaines années, en effectuant un suivi rigoureux des actions que l'École mènera en vue d'atteindre ses objectifs organisationnels et stratégiques.

Le conseil d'administration ainsi que le personnel de l'École ont contribué à tout mettre en oeuvre afin que ce plan soit cohérent avec sa vision.